



## APPEL À CANDIDATURES

dans le cadre de l'élection du Conseil d'administration du RFDI

Conformément à l'article 8 des Statuts du Réseau francophone de droit international (RFDI), « [l']association est dirigée par un Conseil d'administration dont le nombre des membres est compris entre quinze et vingt-cinq membres. Les membres du Conseil sont élus sur proposition du Conseil d'administration pour trois années par l'Assemblée générale et choisis parmi les membres actifs. Les membres sont rééligibles trois fois ».

Pour l'année 2026, **4 postes** sont ouverts au renouvellement ou à la primo-élection. L'élection aura lieu lors de l'Assemblée générale du RFDI, qui se tiendra à Nice au début du mois de mai 2026.

Conformément aux Statuts du RFDI, les candidats à un poste d'administrateur au Conseil d'administration (primo-élection ou renouvellement) sont priés de faire parvenir au Bureau du RFDI un courrier comprenant :

- Une présentation sous forme de CV ;
- Un exposé substantiel de l'implication du candidat / de la candidate dans le Concours ou le Réseau et de la manière dont il / elle souhaiterait s'investir, en tant que futur membre du Conseil d'administration, dans les activités du Réseau.

L'implication des candidats peut résider dans le recrutement ou la prospection en vue du recrutement d'universités participantes au concours, la recherche de financements, la gestion et le développement de partenariats, l'implication dans les dispositifs de jumelage, la communication ou les groupes de travail du RFDI, ou toute autre activité jugée utile aux activités du RFDI et à leur développement.

Les candidatures doivent parvenir par courriel au Bureau du RFDI ([rfdi@rfdi.net](mailto:rfdi@rfdi.net)) au plus tard le **27 mars 2026**.